

Les répercussions de l'Exposition nationale sur l'aménagement du territoire

Autor(en): **Vouga, J.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **89 (1963)**

Heft 6: **Exposition nationale, Lausanne 1964, fascicule no 1**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-66299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'EXPOSITION NATIONALE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

par J. P. VOUGA, architecte de l'Etat, Lausanne

Pour avoir dû renoncer à faire de l'aménagement du territoire le thème unique qui lui avait été proposé, l'Exposition nationale, aux yeux de quelques-uns, n'a plus guère de retentissement dans ce domaine. Nous aimerions montrer, au contraire, l'importante contribution qu'elle apporte à ce vaste faisceau d'activités, d'études et d'opérations que constitue l'aménagement du territoire.

Nous traiterons successivement les quatre aspects différents de cette contribution, à savoir :

- Les grands travaux effectivement réalisés en vue de l'Exposition.
- Les études et démarches menées en vue de la création d'un quartier-pilote.
- La présentation, au sein même de l'Exposition, d'une section de l'aménagement national.
- Enfin, l'essor indirect donné à l'aménagement par les débats passionnés qui préludèrent à l'Exposition.

1. Les grandes réalisations d'urbanisme dues à l'Exposition

Ce chapitre sera une longue énumération, forcément incomplète, des travaux — à vrai dire gigantesques — qui sont en cours autour de Lausanne et qui doivent préparer, d'une part le cadre et l'aire de l'Exposition, d'autre part les accès à Lausanne.

Les comblements de la rive entre l'embouchure du Flon et Bellerive ont permis, on le sait, de gagner 220 000 m² de terrain, dont la plage de Bellerive aura été la première à bénéficier et où plusieurs secteurs de l'Exposition seront à l'aise. Terrains de délasement de demain, ils auront en même temps permis de supprimer une étendue d'eau trop peu profonde et trop fréquemment polluée.

L'aménagement de la vallée du Flon inférieur révélera aux Lausannois stupéfaits un vaste paysage presque agreste aux portes de la ville, un site d'où la vue vers Vidy sera un réel enchantement.

Le déplacement de la station d'épuration vers un secteur où elle aura l'avantage de desservir d'autres localités de l'Ouest lausannois est, elle aussi, une heureuse solution. Enfin le départ du club équestre vers les hauteurs du Chalet-à-Gobet libérera une aire appréciable, en même temps que les allées du parc Bourget,

Fig. 1. — Vue aérienne des comblements des rives du lac. Etat du chantier en avril 1962.



où la joie des cavaliers n'était guère partagée par les promeneurs qu'épouvantaient les brusques galopades.

Mais c'est tout naturellement les travaux routiers qu'il faut mettre en évidence en relevant comment, sous la contrainte des délais, la ville de Lausanne comme le canton auront réalisé en trois ans le programme de dix ans.

L'autoroute Lausanne-Genève, avec les innombrables améliorations qu'elle aura entraînées pour les réseaux secondaires, est à elle seule une opération dont l'envergure force l'admiration. C'est, en attendant l'autoroute du Simplon, la plus vaste entreprise jamais menée à bien dans le canton.

A cela s'ajoute l'autoroute dite de contournement Vennes-Villars-Sainte-Croix, qui assurera la liaison entre les arrivées de Berne ou d'Yverdon et Vidy.

Quant au réseau routier proprement dit, c'est par dizaines que se comptent les réfections, les détournements, les élargissements sur les principales voies d'accès à Lausanne.

C'est tout d'abord la liaison Lausanne-Cheseaux par la Blécherette ; c'est ensuite, sur la route de la Broye, les détournements d'Epalinges, de Moudon, de Lucens et de Payerne, plusieurs de ceux-ci étant en réalité un véritable dédoublement de la route, sur plusieurs kilomètres.

C'est enfin, sur la route du Simplon, la sortie de Pully jusqu'à Lutry avec un passage inférieur de raccord à la route du bord du lac, le spectaculaire élargissement du Dézaley, qui portera la route à quatre voies, celui de Villette, sans parler des aménagements qu'on espère réaliser à Montreux. C'est aussi le tronçon Villeneuve-Rennaz, qui sera exécuté au profil de la future autoroute dont il constituera un secteur.

Il faut encore parler des travaux de la ville de Lausanne. D'autres que moi s'en chargeront. Rappelons simplement qu'il s'agit tout d'abord des liaisons directes aux diverses jonctions du réseau des autoroutes, notamment vers la Bourdonnette et la Maladière, vers Crissier, Le Mont et Vennes, puis de l'amélioration des liaisons vers le Simplon, enfin et surtout, des importants travaux de Chauderon, de Montbenon, de l'Avant-Poste, destinés à assurer une relative fluidité du trafic et un minimum de places de stationnement.

Ajoutons à cette liste les travaux que de nombreuses autres communes entendent réaliser pour la date devenue fatidique de 1964 et on saisira toute la portée de l'Exposition sur les travaux publics du canton de Vaud. On admettra en même temps avec nous qu'il eût été difficile d'en faire davantage et qu'il est parfaitement logique que l'Exposition elle-même soit réalisée en éléments temporaires auxquels les entreprises du reste de la Suisse peuvent plus largement contribuer.

2. Etudes en vue de la réalisation d'un quartier-pilote

Comme elle s'était engagée à le faire, la Direction de l'Exposition a apporté tout le poids de son prestige à provoquer la réalisation d'un quartier d'habitation répondant aux exigences les plus sévères en matière d'urbanisme. Il s'agissait moins de forcer les délais, de hâter la réalisation pour présenter n'importe quoi, que de démontrer la possibilité de créer, dans les conditions particulières à la communauté helvétique, une entreprise exemplaire. Exemplaire, elle doit l'être non seulement au point de vue architectural, mais encore dans son contexte économique ; c'est-à-dire par le choix de son emplacement, sa liaison organique avec des lieux de travail déterminés qui assurent à la future cité de ne point connaître l'échec des villes-dortoirs ; et surtout dans son aspect social : c'est-à-dire que les conditions de financement par l'initiative privée doivent être telles qu'elles assurent un rendement normal des capitaux investis et permettent la construction des indispensables prolongements du logis dont la carence est dénoncée partout comme le nouveau « mal du siècle », ceci sans obliger le constructeur à limiter sa clientèle aux classes aisées.

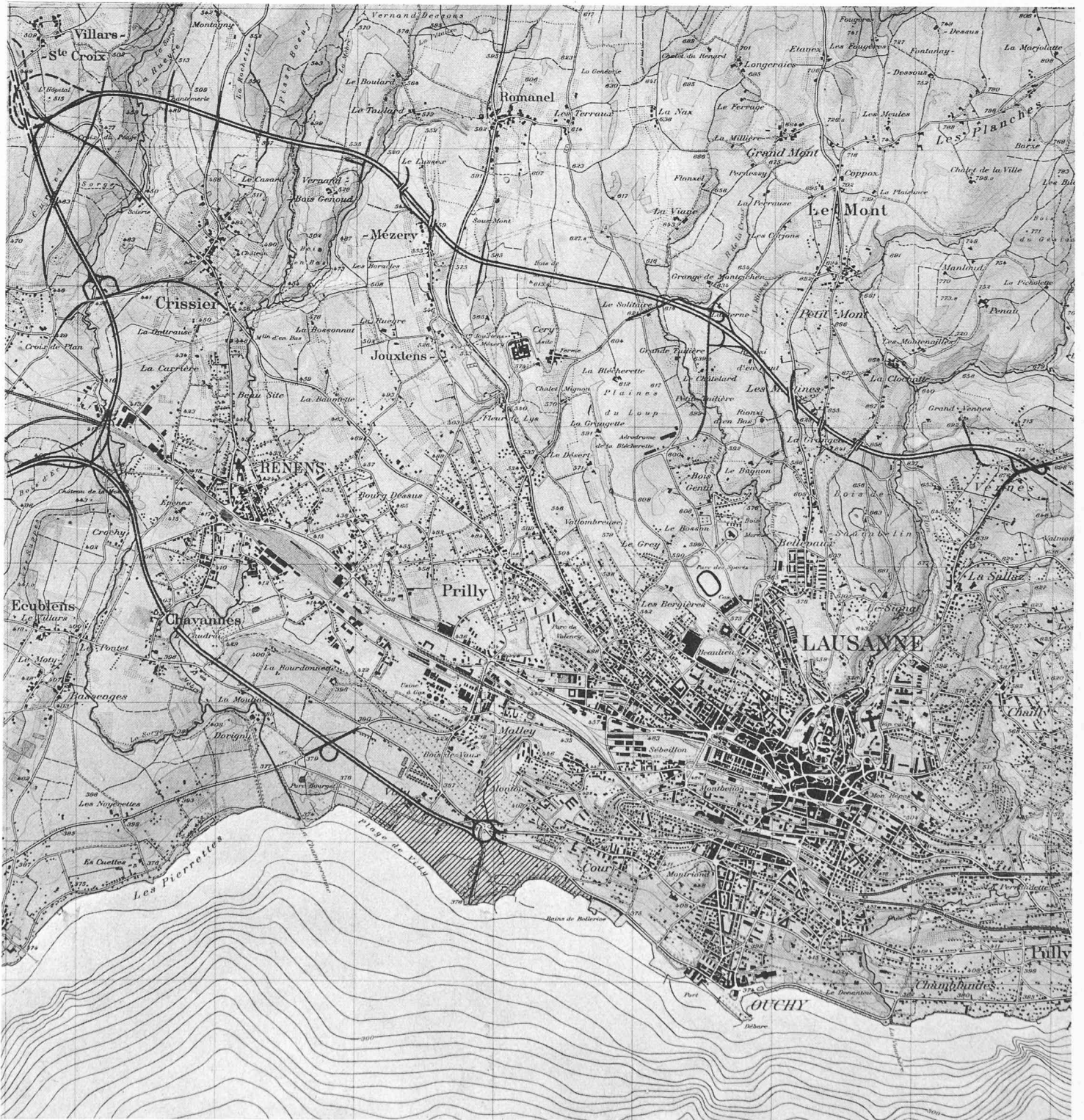
Des études de caractère purement théorique ont été menées pour commencer dans le cadre des trois écoles d'architecture du pays : Zurich, Lausanne et Genève. Sous la direction de leurs professeurs et dans un bel enthousiasme, les élèves des derniers semestres se sont livrés sans idée préconçue à une analyse systématique de la région lausannoise. Pour cerner le problème et à titre plus ou moins indicatif, deux secteurs avaient été proposés : celui de la Grangette, à l'est de Cery, avec possibilité d'extension vers la Blécherette, et celui de Bois-Genoud, entre Crissier et Jouxkens, dans l'enclave lausannoise de Vernand.

La présentation des travaux fut d'un intérêt considérable : les avantages comme d'ailleurs les inconvénients et les dangers des emplacements choisis furent très largement mis en évidence. D'innombrables idées furent émises dont il faudra tirer parti. D'ailleurs, le contact avec des problèmes concrets passionna les étudiants.

A dire vrai — et ceci n'enlève aucun intérêt aux travaux ainsi menés qui demeurent valables pour l'avenir — des obstacles sérieux entravent actuellement les deux réalisations de la Grangette et de Bois-Genoud, aussi le choix se porte-t-il aujourd'hui sur le secteur Jouxkens-Romanel-Cery. Les terrains qui s'y trouvent réunissent tous les avantages requis. Ils sont notamment d'un relief agréable, ils sont entourés de bois ou de rideaux d'arbres, ils sont à proximité des zones d'activité de Prilly et Renens et desservis par la ligne du LEB. Il reste, bien entendu, d'innombrables questions à résoudre et c'est précisément l'étude de ces questions, dans la rigoureuse observation des exigences précises d'urbanistes qualifiés, qui doit constituer la démonstration d'un quartier résidentiel modèle.

Même si 1964 ne voit que le premier coup de pioche, l'adoption des plans, la passation des actes définitifs constitueront déjà une contribution de premier ordre à l'aménagement actif du territoire.

Fig. 2. — Plan général du complexe autoroutes autour de Lausanne, qui sera terminé pour l'Exposition. A droite le pointillé indique le départ de la future autoroute Lausanne - Saint-Maurice, et à gauche en haut celui de la future Lausanne-Berne. Echelle 1 : 40 000. (Reproduction de la carte nationale. Autorisation du Service topographique fédéral du 14.12.62).



3. L'aménagement du territoire en tant qu'objet d'exposition

Un comité s'est constitué, sous la présidence du professeur Alfred Roth, architecte à Zurich, pour l'organisation d'un sous-secteur de l'Exposition, consacré à l'aménagement du territoire.

Il a fallu tenir compte du fait que certains grands principes de l'aménagement trouvent notamment leur place dans des secteurs définis. Ainsi, le problème essentiel de la protection du sol cultivable est-il traité dans le secteur « La Terre »; l'équipement en routes, voies ferrées, voies navigables, aéroports, sera exposé dans le secteur « Communications et transports ». A certains égards, on pourrait même dire que l'aménagement du territoire couvre un tel ensemble d'activités qu'il est présent partout. C'est la raison qui a fait donner la préférence à un thème d'une portée peut-être plus limitée, mais dont l'effet sera certainement plus percutant sur le public :

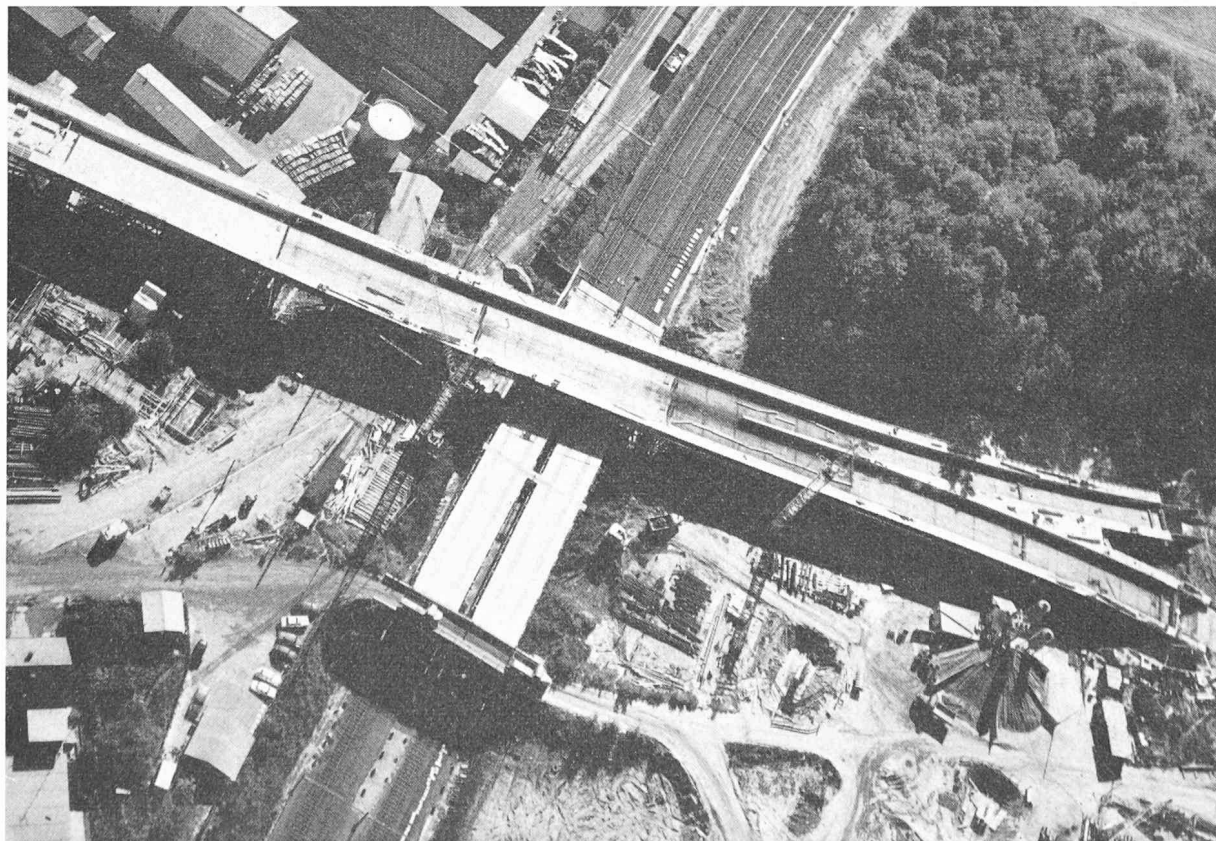
La Suisse doit-elle devenir toujours plus laide ?

Ce thème permettra d'aborder pour une fois sagement le problème de la protection des sites et des paysages en donnant en même temps sa place à l'architecture et à la technique modernes. Il est, en effet, urgent de faire comprendre que la dégradation du paysage n'est que le fait d'une certaine forme de construction, celle des spéculateurs pour une part, celle du laisser-aller pour une plus large part. Il faut dire et expliquer bien haut que ce n'est pas par le *Heimatstil*, par le faux folklore, par les reconstitutions archéologiques que le visage du pays sera sauvé, mais uniquement par une architecture de qualité, ni agressive, ni bâtarde, et par des règlements nuancés, beaucoup plus rigoureux lorsqu'un site ou un ensemble mérite d'être sauvegardé, mais beaucoup plus souples ailleurs. Enfin, il doit être fait appel beaucoup plus souvent à l'avis de commissions d'urbanisme, les autorités des communes n'ayant réellement pas à elles seules, quelle que soit leur bonne volonté, la compétence de juger la valeur architecturale d'un projet.

Ce même thème permettra, évidemment, de traiter à fond la protection des réserves naturelles, des lacs et des cours d'eau, des arbres et des forêts, d'aborder le lancinant problème du traitement et de l'évacuation des déchets. La beauté de nos routes de plaine et de montagne est également menacée et souvent compromise par des constructions utilitaires pléthoriques contre lesquelles il faut lutter.

Bref, la présentation envisagée vient à son heure. Il faut être heureux que l'Exposition de 1964 vienne fournir une occasion aux urbanistes, les contraigne même à faire le point des mesures déjà prises et de celles à prendre pour éloigner les dangers bien réels qui menacent la Suisse de demain dans son visage, dans sa tenue et, sans doute aussi, dans son économie.

Fig. 3. — Echangeur de circulation d'Ecublens. Echafaudages et coffrage de l'un des viaducs, au-dessus des voies CFF Lausanne-Morges et Lausanne-Neuchâtel. (Chantier en août 1962.) Photo Y. Debraine.



4. L'essor donné à l'aménagement par l'Exposition

A notre avis, cet essor assez soudain est de loin la répercussion la plus heureuse de l'Exposition. Certes, des écrits comme « Achtung, die Schweiz » avaient, voici quelques années, secoué assez vivement l'opinion publique. Certes, les campagnes de presse de l'Association suisse du plan d'aménagement national, ASPAN, avaient, de leur côté, fait sentir au public que quelque chose d'urgent s'imposait.

Il n'en reste pas moins que l'idée « Exnal » lancée par le groupe APAURBAL (Association pour l'aménagement urbain et rural du bassin lémanique) a agi comme un catalyseur et a plus fait, à elle seule, que dix ans de campagne de presse. Il s'agissait, on s'en souvient, de réaliser pour l'Exposition une première étape d'un aménagement du territoire Lausanne-Bussigny-Morges, en divers secteurs (agricole, industriel et résidentiel) reliés entre eux par des voies de communications internes.

Que l'idée n'ait pas pu se réaliser, je ne suis pas du nombre de ceux qui le regrettent, car je suis persuadé que les fragments qu'on aurait ainsi présentés n'auraient pas donné l'idée juste de l'aménagement du territoire. L'aménagement n'est pas spectaculaire. Il est affaire d'équilibre et de mesure, plus que de grandeur et d'éclat. Une entente intercommunale, une loi ou un décret judicieux, l'adoption d'un plan d'extension, en sont les éléments les plus efficaces. Les réalisations ne déploieront leurs effets qu'avec les générations.

Aussi, faut-il estimer sage d'avoir renoncé à une belle idée puisqu'elle a eu pour effet de faire, en quelque sorte, démarrer sur un plan beaucoup plus vaste, les mécanismes de l'aménagement du territoire.

En effet, nous voyons aujourd'hui le Grand Conseil vaudois saisi d'un projet de loi modifiant la loi sur la police des constructions pour l'appeler désormais « loi vaudoise sur les constructions et l'aménagement du territoire ». Cette simple indication est éloquente à elle seule. Sans rien révolutionner d'ailleurs, les quelques adjonctions proposées par le Conseil d'Etat suffisent à établir les bases légales de l'aménagement. Cette étape n'est elle-même pas la première puisque, dès la fin de 1960 des études d'aménagement régional ont été mises en route par le Conseil d'Etat, pour se poursuivre en 1961 et 1962 jusqu'à justifier un crédit annuel de 350 000 fr. Parallèlement, un décret du Grand Conseil a mis à disposition de l'autorité exécutive un crédit de 25 millions de francs en vue de procéder à des achats de terrains dans le cadre des plans d'extension. De plus, une section de l'aménagement régional vient d'être créée à l'Office de l'urbanisme et elle peut s'appuyer sur les conseils d'une Commission cantonale de l'aménagement du territoire comprenant divers groupes de travail, dont une commission juridique. C'est assez dire que les organes d'études, de recherche, voire de décisions, sont en place et qu'aujourd'hui des équipes qualifiées veillent à éviter que se poursuive l'usage inconsidéré et désordonné qui a été fait si longtemps du sol.

Dans les cantons voisins d'ailleurs, l'évolution est la même : la récente loi fribourgeoise, dont le chef de la Direction des travaux publics, M. Claude Genoud, est fier à juste titre, contient tous les éléments permettant

de mettre en place les organes de l'aménagement. Des contacts nombreux ont été pris à ce sujet avec les autorités vaudoises.

En Valais, le nouvel architecte cantonal, M. Ch. Zimmermann, vient à son tour d'obtenir des crédits importants pour des études du même ordre.

A Neuchâtel, une commission cantonale a été désignée et, partout, les autorités communales prennent conscience de la nécessité de dépasser l'optique traditionnelle et de créer des contacts toujours plus nombreux avec les communes voisines. On l'a vu, au Locle et à La Chaux-de-Fonds ; on vient de le voir au Val-de-Travers. On le verra sans doute sur les rives du lac.

A Genève enfin, le nouveau chef du Département des travaux publics, M. François Peyrot, architecte lui-même, a institué tout récemment une commission qui procède avec clairvoyance aux principales études que nécessite la situation très particulière de ce canton. Tant de problèmes sont devenus aujourd'hui communs aux cantons de Genève et de Vaud, notamment dans la région de Nyon, qu'il faut se féliciter des contacts qui s'établissent entre cette commission et la section de l'aménagement régional de l'Office vaudois de l'urbanisme.

Il va bien sans dire que cela ne signifie pas encore que tous les problèmes vont trouver leur solution. L'ASPAN, pour sa part, y contribue largement, notamment sur le plan fédéral.

Que des crédules hochent la tête, comment les en empêcher ? Les enthousiastes sont aujourd'hui assez nombreux pour que bien des espoirs soient permis. Dans un pays difficile comme le nôtre, l'autonomie communale et les souverainetés cantonales restent le gage le plus sûr du maintien d'une mesure humaine dans les relations sociales.

Le besoin n'en est que plus impérieux d'une coopération et de contacts suivis à tous les échelons de la technique et de l'autorité. Il faut savoir gré à l'Exposition nationale d'avoir contraint le peuple suisse à en prendre conscience.